

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 février 2019

Présents : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Francine JACQUET, Jean-François REHFUSS, Sara GALLASSO, Pascal SIMONET, Christophe MARION, Brigitte DOUVRE.

Absents excusés : Nicolas GARCIN, Charles CHEVAILLER.

A été élu secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 24 janvier 2019.

- **Délibérations** :

N° 4 / 2019 : Le maire présente la demande formulée par Madame la Directrice de l'école primaire de Perrigny qui souhaite une participation de la commune de Pannessières afin de financer en partie une activité plein air sur la base de Bellecin.

Le conseil accepte la proposition du maire et décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'école primaire de Perrigny.

N° 5 / 2019 : Le maire présente la demande d'obtention d'amende de police concernant la mise en place d'une signalétique routière à La Lième.

Estimation du projet : 1000 € TTC

Demande d'autorisation de préfinancement.

Le Conseil autorise le maire à présenter cette demande.

- **Questions d'actualité** :

- Examen du budget : Le maire présente le compte administratif, en tous points semblable au compte de gestion 2018. Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

	RESULTAT 2018	REPORT 2017	BILAN
INVESTISSEMENT	- 51186.63	2710.16	- 48476.47
FONCTIONNEMENT	62523.67	180534.59	243058.26
TOTAUX	11337.04	183244.75	194581.79

Le maire présente ensuite quelques pistes pour le budget primitif 2019 ainsi que les limites imposées par l'état des finances afin que chacun puisse émettre des propositions d'investissements à entreprendre. Le budget sera voté au prochain conseil

- Hivory SFR : La discussion lancée avec une représentante de la société Hivory afin de mettre en place un nouveau contrat de location du site supportant le pylône de télécommunication n'a pas donné les résultats escomptés. La situation semble complexe, SFR ayant donné un mandat de gestion à Hivory. Aussi la commune a t'elle décidé de confier l'affaire à un avocat afin de mieux déterminer les droits des deux parties.

- Questions diverses :

- M. Vallard a déposé un permis de construire une maison individuelle sur les terrains de M. Roger Gros, route de la Terrasse.

- Francine Jacquet et Jean-Claude Compagnon présentent un devis de 1600 € afin de doter la salle du foyer de rideaux et d'accentuer encore l'effet anti résonnance.

- Les entreprises de Pannessières ont répondu favorablement à la pose de panneaux indicateurs. Gaël Monneret et Jean-Claude Compagnon sont chargés de présenter des devis afin de réaliser ce projet..

- Le rétrécissement de chaussée à La Lième semble efficace. LE coût d'un aménagement fixe est de 1000 €. Commande sera passée auprès des fournisseurs et la pose sera réalisée par Benoit.

- Jean-Claude Compagnon présente les soucis que lla commune rencontre à propos de l'éclairage public. Quarante lampes sont obsolètes et les ampoules introuvables. Il faudra donc modifier la structure des éclairages, pour un coût de cinq cent cinquante euros par poteau. Il est décidé de les changer au fur et à mesure des défaillances, en recherchant l'entreprise qui pourra au mieux réaliser ces travaux. La panne actuelle touchant le haut du village est signalée depuis longtemps à l'entreprise concernée. Elle devrait être réparée dans un délai de trois semaines ...

- Francine Jacquet demande à ce que des places de stationnement soient matérialisées dans le haut du village afin que les nombreux clients de l'Eatinérant puissent stationner sans obstruer la chaussée.

- Le règlement de location de la salle du foyer est modifié du fait des travaux entrepris et de son état. Tout affichage est actuellement interdit. La caution demandée sera de cinq cents euros, la location pour une journée de deux cents euros, trois cents pour deux jours. Le prix reste divisé par deux pour les habitants du village et gratuit pour les associations.

- Le chêne rappelant le centenaire de l'armistice de 1918 et les millions de jeunes sacrifiés, est planté sur le terrain de jeux. Il rappellera aux plus jeunes l'immense douleur des restants et le prix de la Paix. Encore merci à Monsieur Arnaud Bois.

La séance est levée à 23 heures 30.

Prochaine séance en mars pour le vote du budget.

Le maire : M. Monnet.